

1224

24 mai 1947.

Réunion d'experts en matière de transports convoquée pour le 27 mai à Genève par la Commission économique pour l'Europe.

Département politique. Proposition du 23 mai 1947.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 23 mai 1947.

Lors de sa session de printemps, le Conseil économique et social des Nations Unies invita la Commission économique pour l'Europe à lui faire rapport, lors de sa session de juillet, sur l'organisation future des transports intérieurs européens. A cet effet, la Commission économique pour l'Europe était priée de convoquer une réunion d'experts et de lui donner comme mandat de formuler des propositions concrètes sur la reprise des activités actuellement exercées par l'Office central des transports intérieurs européens (ECITO) et la création, dans le cadre de la Commission économique, d'un organe subsidiaire permanent chargé des questions de transports.

Lors de sa première session, tenue au mois de mai, la Commission économique pour l'Europe décida de convoquer cette réunion d'experts le 27 mai à Genève et d'inviter la plupart des Etats européens non membres des Nations Unies à s'y faire représenter à titre consultatif. Diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont en outre été priées de déléguer des observateurs. Parmi celles-ci figurent l'Union pour les transports internationaux par voie ferrée, placée sous la surveillance du Conseil fédéral, la Conférence internationale pour l'unité technique dans les chemins de fer, dont le département des postes et des chemins de fer assume la gérance, l'Union internationale des wagons, l'Union internationale des voitures et fourgons, la Conférence internationale des horaires et le Comité international des transports, dont la direction générale des chemins de fer fédéraux est l'administration gérante.

La Commission économique pour l'Europe a officiellement invité la Suisse à participer à la réunion d'experts par une communication du 16 mai, complétée par le mandat de la réunion d'experts qui vient de parvenir au département politique.

La Suisse a des raisons politiques de ne pas se dérober à cette première offre de collaboration émanant d'un organe direct du Conseil économique et social des Nations Unies.

On se trouve un peu en présence de la même situation qu'il y a un quart de siècle lors de la réunion, en 1921, de la conférence des communications et du transit, à Barcelone. Au lendemain de la première guerre mondiale, l'idée s'était imposée de



charger la Société des Nations d'édicter les dispositions nécessaires pour garantir la liberté des communications internationales et cette idée a pris corps dans l'article 23, lettre e, du pacte. Il en est de même aujourd'hui, le Conseil économique et social des Nations Unies ayant chargé la Commission économique pour l'Europe de "convoquer une réunion d'experts en matière de transports en vue d'établir des recommandations sur les fonctions à définir et les dispositions organiques à prendre dans le cadre de la Commission pour traiter dans leur ensemble des problèmes de transports européens". Il est prévu en particulier de poursuivre les tâches essentielles de l'ECITO dans le cadre de la Commission.

L'occasion est ainsi offerte à la Suisse de coopérer activement aux travaux préparatoires de coordination des transports européens. Le département politique estime donc, avec le département des postes et des chemins de fer, qu'il est dans l'intérêt de la Suisse de participer à la réunion d'experts. Les recommandations qui y seront prises étant susceptibles d'exercer une influence immédiate sur l'avenir des Unions dont la Suisse assume la gestion ou qui sont placées sous sa surveillance, il est important que la Suisse soit associée aux travaux des experts pour pouvoir agir en vue du maintien de ces institutions dans la mesure désirable. On pourra de la sorte appuyer les tendances qui font obstacle à une concentration excessive des tâches dans ce domaine par l'absorption d'organismes ayant fait leurs preuves. La Commission centrale pour la navigation du Rhin devra elle aussi, à ce titre, trouver sa place dans l'organisation future des transports européens.

Vu la proposition du département politique, faite d'entente avec le département des postes et des chemins de fer, à laquelle le département des finances et des douanes se rallie, il est

d é c i d é :

- a) Le Conseil fédéral accepte l'invitation de la Commission économique pour l'Europe en vue de participer, à titre consultatif, à la réunion d'experts en matière de transports qui s'ouvrira, à Genève, le 27 mai 1947.
- b) La délégation suisse sera composée comme il suit:
 - M. Raphaël C o t t i e r , directeur de l'office fédéral des transports, chef de la délégation;
 - M. Jean M e r m i n o d , conseiller de légation au département politique;
 - M. Alfred S c h a l l e r , directeur de l'office de la navigation rhénane de Bâle;
 éventuellement, un délégué de la direction générale des chemins de fer fédéraux désigné par le département des postes et des chemins de fer, si l'ordre du jour de la réunion d'experts rendait sa présence désirable.

Extrait du procès-verbal au département politique (en six exemplaires) pour exécution, au département des finances et des douanes, au département des postes et des chemins de fer (en quatre exemplaires) pour leur information. Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Ch. Oser